

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 3091)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 393

présenté par  
M. Bompard

-----

**TITRE**

Substituer aux mots :

« créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie »

les mots :

« de légalisation du suicide et de promotion de la mort sur la vie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette proposition de loi n'ouvre pas de nouveaux droits, elle est une nouvelle attaque contre un équilibre complexe, de considération de l'homme dans en interaction avec la Création et la société. Elle promeut la mort sur la vie, et finit de légaliser de fait l'euthanasie.